



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13/07/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 25 Nombre de suffrages exprimés : 33 Votes Pour : 33 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Projet de territoire Aure Louron N° 2022-69
--	---

Présents (25) : PICHON Evelyne, MOUINIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, MUR François, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LAIREZ Céline, BOURREC Christophe, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Absents (29) : PUCEL Matthieu, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard (excusé), BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier (excusé), CHAZOTTES Michel, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, HELARY Yann (excusé), JARENO Sandra (excusée), LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin (excusé), NARS Aline (excusée), FORTINE Didier, DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (8) :
ESTRADE Pierre à CARRERE Philippe
RODRIGUEZ Marie-José à BUERBA Jean-Pierre
SOLANA Michel à BEYRIE Maryse
BRUN Didier à CONSTANTIN Luce
AIZIER Philippe à BOURREC Christophe
DARAN René à MILLET Michel
MIR André à RICARD Louis
SALAT Jacques à PAUCIS Jean

M. Christophe BOURREC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président rappelle, la démarche projet de territoire engagée par la communauté de communes Aure Louron pour laquelle le bureau d'études La Clé Proactive a été retenu pour une mission d'accompagnement.

Les élus ont choisi de faire de leur territoire de montagne le premier territoire avec un modèle de développement économique symbiotique. Cette forme de développement doit réconcilier activité humaine intense, écosystèmes naturels florissants et prospérité économique, en mettant en synergie les solutions durables dans tous les domaines. Il est porté par des projets qui ont une capacité à réduire à la fois les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs.

Cette démarche a débuté le 27 juillet 2021 et s'est achevée le 8 mars 2022. Elle a été conduite en deux étapes : le diagnostic symbiotique et les ateliers. Le diagnostic a duré deux mois (08/08/2021 au 12/10/2021) et les ateliers 6 mois (13/10/2021 au 10/03/2022).

Huit chantiers ont été identifiés, quatre d'entre eux ont été sélectionnés prioritairement par les élus : EAU, DÉCHETS, MOBILITÉ et HABITAT.

Ils ont constitué le point de départ de la construction du projet de territoire partagé avec des socio-professionnels :

- Elaborer le cahier des charges régénératif des quatre chantiers (23/11/2021)
- Construire et évaluer l'écosystème de ressources des quatre chantiers (14/12/2021)
- Préciser l'ambition régénérative de chacun des chantiers et les premières actions à engager (18/01/2022)
- Etablir un bilan des travaux engagés et assembler le projet de territoire (08/03/2022)

Monsieur le Président propose d'adopter le plan d'actions à mettre en œuvre pour la fin du mandat.

Après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve le plan d'action exposé par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU